

Villégiature et construction de la figure du gouvernant dans la Rome impériale du i er s. p.C. Éléments de réflexion à partir des oeuvres historiques de Suétone et de Tacite

Virginie Hollard

▶ To cite this version:

Virginie Hollard. Villégiature et construction de la figure du gouvernant dans la Rome impériale du i er s. p.C. Éléments de réflexion à partir des oeuvres historiques de Suétone et de Tacite. IXe congrès de la SIEN La villégiature dans le monde romain de Tibère à Hadrien, Oct 2012, Loveno di Menaggio, Italie. hal-02469130

HAL Id: hal-02469130 https://hal.science/hal-02469130v1

Submitted on 17 Dec 2020

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Villégiature et construction de la figure du gouvernant dans la Rome impériale du I^{er}s. ap. J.-C. Eléments de réflexion à partir des œuvres historiques de Suétone et de Tacite. V. Hollard

Les extraits des Annales de Tacite et des Vies des douze Césars de Suétone en notes de bas de pages se font avec la référence à la traduction des Belles Lettres. Cette référence n'est donnée qu'une fois après la première citation et n'est pas répétée dans les autres notes.

Comme le rappelle Jean-Marie André¹, la villégiature a, dans l'histoire romaine, des racines très anciennes liées à l'urbanisation progressive de la Rome des rois et l'éloignement graduel des pacages et des zones rurales. Au départ, écrit l'historien, les généraux laboureurs des IVè-IIIè siècles vivaient dans leur campagne périphérique avant d'être mandés à Rome par le Sénat. « La villégiature primitive, retour au berceau de la famille ou au domaine, la rusticatio, est présentée comme une retraite politique ». Villégiature et pouvoir politique sont donc associés depuis la haute période républicaine². Au II^e siècle av. J.-C., toujours selon Jean-Marie André, la nécessité de la villégiature devient une mode sociale et culturelle liée à l'idéologie aristocratique républicaine. Ce qui devient « le phénomène romain de la villégiature correspond à l'inversion des rythmes sociologiques : on ne va plus de la campagne à la ville pour les nondines, marchés et procès, mais de la Ville à la campagne ». Rome a trouvé dans l'Athènes hellénistique quelques uns de ses éléments culturels dont « la paideia du corps et de l'esprit ». « C'est ici que la villégiature romaine rencontre la réflexion sur la hiérarchie des activités et la légitimité du loisir ». « Les chefs politiques éclairés ont commencé, comme le premier Africain, par découvrir un « loisir grec » solidaire de la civilisation urbaine ». « Mais la seconde génération de philhellènes, celle de 160 [...], définit le statut moral et culturel d'une classe de chefs ». « Or, le « loisir des chefs » implique la retraite suburbaine ». « Les politiques éclairés se libèrent des divertissements populaires, et même des Jeux publics, pour pratiquer la réflexion féconde » dans leurs uillae. La classe des gouvernants politiques possède donc, assez tôt, comme un de ses éléments caractéristiques, la pratique régulière de la villégiature. Cette dernière se définit comme le fait de se rendre dans une demeure à la campagne ou dans un lieu de détente et de repos pour fuir, pendant un temps, les responsabilités, les contraintes et les nuisances de la vie en ville, c'est-à-dire, principalement, à Rome³. Le phénomène de la villégiature aristocratique se développe encore à la fin de la République. Chez un auteur comme Cicéron, la pratique de la villégiature

¹ Ce premier paragraphe de présentation du phénomène de la villégiature romaine est une synthèse du premier chapitre de l'ouvrage de J.-M. André, *La villégiature romaine*, PUF, coll. Que sais-je?, Paris, 1993, sp. p. 3-14.
² Ex. chez Tite-Live du dictateur Quinctius en 412 a. C. (VII, 39) et de Scipion l'Africain en villégiature à Literne en 187 a. C. (XXXVIII, 52).

³ Le dictionnaire historique de la langue française (Le Robert, Paris, 2006, dir. A. Rey) situe l'apparition de ce mot au XVIIIè siècle, avec une première occurrence chez Montesquieu. Il s'agit d'une traduction du terme italien, villegiatura, lui-même dérivé du verbe villegiare, signifiant aller dans sa villa, sa maison de campagne. Le mot français va conserver son sens italien, le séjour pouvant s'effectuer ailleurs qu'à la campagne. Dès la fin du XIXè siècle, le mot désigne par métonymie le lieu et la durée du séjour. Aujourd'hui il est lié à l'idée de vacances sédentaires.

Ce que l'on appellera donc « villégiature », dans cette présentation, n'est pas, en tant que tel, une réalité du monde romain. C'est un phénomène moderne que nous allons calquer sur une pratique du monde romain antique et qui s'applique au fait de quitter la ville pour se rendre dans une *uilla* à la campagne ou en bord de mer. Les termes latins les plus communément utilisés chez nos deux auteurs sont les deux synonymes *seccessio* et *secessus*, tous deux dérivés du verbe *secedere* signifiant « se retirer ». *Secessus* peut, par métonymie, désigner le lieu de la retraite. Cette retraite a différents objectifs, dont les plus courants sont l'*otium*, le *requies* et la *solitudo*. Nous aurons à nous demander, dans notre étude, si ces objectifs demeurent identiques dans le passage de la République à l'Empire ou s'ils évoluent parallèlement aux modifications que connaît la vie politique romaine à cette époque.

devient un symbole de réussite sociale. On voit apparaître dans la poésie lyrique tardorépublicaine, notamment chez des poètes comme Horace et Virgile, un lien entre campagne et mythe de l'âge d'or. Ce culte de la vie à la campagne, dans les *uillae* aristocratiques, va donner naissance à l'émergence d'un naturalisme urbain venant compenser les misères de la Capitale : les plans d'urbanisme d'Auguste et de Vitruve répondront à cette idéologie. La villégiature rurale et périurbaine va être progressivement doublée d'une pratique accrue de la villégiature maritime : liée au thermalisme, elle atteint un apogée à la fin de la République et sera associée aux pratiques mondaines aristocratiques mais aussi aux pratiques médicales.

L'objectif de cette étude est d'envisager la pratique impériale de la villégiature et de voir en quoi celle pratiquée par les empereurs des dynasties julio-claudienne et flavienne du Ier siècle de notre ère, à travers du moins ce qu'en disent Tacite et Suétone, en réunissant des éléments de continuité et de rupture par rapport à celle pratiquée par les hommes politiques de l'époque républicaine, instaure, elle aussi, un rapport étroit avec la pratique du pouvoir politique. Ce que nous voudrions démontrer c'est que la manière dont les gouvernants de l'époque impériale pratiquent la villégiature contribue à définir leur conception du pouvoir politique et la nature de la relation qu'ils cherchent à instaurer avec les gouvernés. Nous concevrons donc la pratique impériale de la villégiature comme un élément du discours politique des gouvernants, discours relevant d'un plan à la fois réel et symbolique sur lequel est placée la relation politique entre gouvernants et gouvernés. Il n'y a pas de pratique de la villégiature par les empereurs qui ne se place à ce double niveau. Tout chez un gouvernant, et a fortiori chez une figure centrale comme l'est celle d'un princeps ou d'un empereur, est politique, c'est-à-dire renseigne sur la relation unissant le gouvernant à ses gouvernés. La pratique de la villégiature, quelle qu'elle soit, n'échappe pas à la règle. Et même quand elle semble faire sortir le gouvernant de la sphère politique, elle est politique. La spécificité de la villégiature impériale réside peut-être dans le fait que, plus encore que pour celle pratiquée par les hommes politiques républicains, elle participe de la caractérisation d'une politique menée par un homme à un moment donné. Dans certaines de ses caractéristiques, toutefois, elle contribue à donner plus globalement une image des nouvelles orientations que suit la politique impériale à partir de la période de fondation augustéenne. C'est du moins le message que semblent envoyer, selon nous, les œuvres de Tacite et de Suétone quand elles dressent le portrait des empereurs et organisent le tableau du nouveau régime politique qu'ils incarnent.

A travers une lecture de l'œuvre historique de Suétone et des Annales de Tacite, il s'agira donc de nous demander dans quelle mesure l'évocation chez ces deux auteurs des villégiatures impériales permet de dessiner (ou du moins de contribuer à dessiner) une image positive ou négative du gouvernant à travers le discours que constitue son utilisation de la villégiature. C'est donc à un double niveau de discours politique que nous allons nous situer en analysant les différentes formes que prennent, chez ces deux auteurs, les références à la pratique, par les empereurs du I^{er} siècle de notre ère, de la villégiature. A la fois le discours politique du gouvernant lui-même qui dit certaines choses à ses gouvernés à travers sa manière de recourir à la villégiature et le discours des historiens qui disent eux aussi certaines choses de la manière dont ils perçoivent politiquement ces dirigeants impériaux à travers leur pratique de la villégiature. Deux niveaux de discours et donc deux niveaux de construction de la figure du gouvernant. Un premier niveau de construction de cette figure se situe sur le plan du discours politique : discours du gouvernant qui dit comment le politique est construit dans ce Ier siècle du régime impérial. Il s'agit à la fois de voir ce que dit, à travers sa pratique de la villégiature, le gouvernant à ses gouvernés et la manière dont il veut que le lien qui l'unit à ses gouvernés soit compris à l'échelle de l'empire romain, toujours à partir de sa pratique de la villégiature. Un second niveau de construction de cette figure du gouvernant impérial se situera sur le plan du discours littéraire qui reconstruit a posteriori l'image du gouvernant et du politique, à travers la référence à l'usage qui est fait de la villégiature. Cette dernière peut alors devenir un motif littéraire, voire un stéréotype, dans la peinture historique des gouvernants impériaux.

Nous analyserons ainsi dans un premier temps la manière dont les empereurs romains ont recours à une pratique régulière de la villégiature. Celle-ci permettra de voir comment les œuvres étudiées ici nous renseignent sur la qualité du gouvernant vue à travers l'usage qu'il fait de ses départs de Rome pour ses lieux de villégiature. La villégiature impériale est alors un des éléments de distinction entre les bons et les mauvais empereurs en même temps qu'elle caractérise de manière plus objective la finalité politique de la villégiature. Ce sera également toute la question du lien avec l'héritage républicain, dont la villégiature fait partie, qui sera abordée. Dans un deuxième temps, nous verrons ce que la villégiature dit, au-delà des cas propres à chaque dirigeant, des nouvelles orientations de tout un régime politique et pas seulement des politiques ponctuelles de dirigeants pris individuellement. Le rapport au peuple et aux élites, l'agrandissement et l'uniformisation du monde romain, la mobilité grandissante du pouvoir politique et ses conséquences sur le rôle des institutions traditionnelles et peut-être sur une forme de dépolitisation du pouvoir politique, ainsi que la question des sources de la légitimation du pouvoir sont directement interrogés dans le cadre d'une étude sur les moments de villégiature et indiquent certaines ruptures profondes avec le modèle politique républicain. Enfin nous terminerons par une interrogation sur le discours littéraire que tiennent les historiens à propos du pouvoir politique impérial, au-delà du premier niveau de discours politique des gouvernants eux-mêmes, en voyant comment la description de la villégiature politique devient un outil littéraire de définition du nouveau pouvoir politique et de peinture de ses représentants.

<u>I</u>: D'Auguste à Domitien : les empereurs et la villégiature.

1 : Auguste et l'héritage républicain

Quel que soit le crédit que les auteurs de l'époque impériale accordent à la réalité d'une restauration républicaine par Auguste dès son arrivée seul au pouvoir en 28 av. J.-C., il n'en demeure pas moins vrai que le premier *Princeps* a voulu donner du pouvoir qu'il était en train de mettre en place (et qui allait aboutir à ce que l'on nomme habituellement le pouvoir impérial) l'image d'un pouvoir rompant avec les abus de la fin de la République et n'entrant plus en contradiction avec les valeurs de l'antique res publica. Cette base idéologique du nouveau régime a eu à la fois ses outils de « propagande » et ses détracteurs mais est incontestablement un des principes essentiels du principat augustéen. Cette conception modérée du pouvoir, quelle que soit encore une fois la profondeur de sa réalité, se retrouve dans la manière dont Auguste va avoir recours à la pratique de la villégiature. C'est dans la Vie d'Auguste de Suétone que l'on trouve la description de la villégiature augustéenne. C'est ainsi que l'historien romain décrit le Princeps comme se retirant régulièrement dans une maison de banlieue appartenant à l'un de ses affranchis pour pouvoir travailler au calme sans être dérangé⁴. Dans le même passage de Suétone, on voit Auguste quitter parfois sa demeure principale pour des raisons de santé⁵. Dans ces deux premiers cas, Auguste reste dans Rome ou dans les environs immédiats de l'Vrbs. Mais il lui arrivait, nous dit toujours Suétone, de

_

⁴ Suét., Aug., LXXII, 4: Si quando quid secreto aut sine interpellatione agere proposuisset, erat illi locus in edito singularis, quem Syracusas et technophyon uocabat: huc transibat aut in alicuius libertorum suburbanum: « Pour les cas où il voulait travailler dans la solitude ou sans être dérangé, il possédait à l'étage supérieur un cabinet spécial qu'il appelait son « Syracuse » et son « atelier » : c'est là qu'il se retirait, ou encore dans la maison de banlieue d'un de ses affranchis » (Paris, Les Belles Lettres 2002, trad. H. Ailloud)

⁵ *Ibid* : *aeger autem in domo Maecenatis cubabat* : « quand il était malade, il couchait dans la maison de Mécène »

s'éloigner davantage et de partir vraiment en villégiature⁶. Et quel que soit le lieu de destination choisi, Suétone souligne la modération dont le Prince fait preuve à la fois dans ses choix de lieux de villégiature et dans son comportement en villégiature. Suétone précise, en effet, que cette pratique de la villégiature se confond avec un style de vie simple et modeste, simplicité qui n'exclut pas pour autant le bon goût de la décoration⁷. Enfin, on voit, à la fin de la *vie d'Auguste*, le Prince faire le choix de finir sa vie en villégiature. Suétone décrit tout un tour de la Campanie au cours duquel le Prince se livre à des divertissements de fin de vie⁸. Dans ce dernier passage, nous sommes au bord de ce qui pourrait devenir une pratique déviante de la villégiature mais Auguste ne tombe jamais dans les excès de ses successeurs. Il ne se livre qu'à des loisirs de fin de vie.

Ce qui frappe à la lecture de ces différentes mentions de retraits d'Auguste loin de la vie agitée de Rome et de départs en villégiature c'est l'impression de modération, de mesure qui semble caractériser l'utilisation que le Prince fait de la villégiature. Cette modération qui, nous le verrons très vite, s'opposera chez nos auteurs à une pratique démesurée de la villégiature par d'autres empereurs, inscrit la villégiature augustéenne dans la continuité de celle pratiquée sous la République. Nous retrouvons avec Auguste le « loisir des chefs » décrit par J.-M. André : une villégiature dont les bénéfices spirituels et médicaux ont été soulignés. Nous retrouvons également, avec la pratique augustéenne de la villégiature, l'*otium* aristocratique qui n'établit pas de coupure entre la villégiature et les responsabilités politiques. Cette pratique, que nous qualifierions de républicaine se vérifiera encore, à de rares occasions, chez d'autres empereurs du I^{er} s. ap. J.-C. Ainsi Caligula, après la mort de sa sœur Drusilla, part en Campanie puis à Syracuse, pour apaiser sa souffrance⁹. Vespasien part

-

⁶ Suét., Aug., LXXII, 5: Ex secessibus praecipue frequentauit maritima insulasque Campaniae aut proxima urbi oppida, Lanuuium, Praeneste, Tibur, ubi etiam in porticibus Herculis templi persaepe ius dixit: « Ses lieux de villégiature favoris furent la côte et les îles de la Campanie, ou les villes voisines de Rome, Lanuuium, Préneste, Tibur, localité où très souvent même il rendit la justice sous les portiques du temple d'Hercule ».

⁷ Ampla et operosa praetoria grauabatur. Et neptis quidem suae Iuliae, profusa ab ea extructa, etiam diruit ad solum, sua uero quamuis modica non tam statuarum tabularumque pictarum ornatu quam xystis et nemoribus excoluit rebusque uetustate ac raritate notalibus, qualis sunt Capreis immanium beluarum ferarumque membra praegrandia, quae dicuntur gigantum ossa et arma heroum: « Il détestait les maisons de campagne immenses et luxueuses; et même, sa petite-fille Julie s'en étant fait construire de splendides, il ordonna de les raser au niveau du sol; quant aux siennes, bien qu'elles fussent modestes, il les embellit en les ornant moins de statues et de tableaux que de colonnades et de bosquets, ainsi que de curiosités antiques et rares, comme ces restes énormes de bêtes monstrueuses découverts à Caprée, que l'on appelle les os de géants et les armes des héros ».

⁸ Tunc Campaniae ora proximisque insulis circuitis Caprearum quoque secessui quadriduum impendit, remississimo ad otium et ad omnem comitatem animo. Forte Puteolanum [...] Spectauit assidue exercentes ephebos, quorum aliqua adhuc copia ex uetere instituto Capreis erat; isdem etiam epulum in conspectu suo praebuit permissa, immo exacta iocandi licentia diripiendique pomorum et obsoniorum rerumque uariarum missilia. Nullo denique genere hilaritatis abstinuit. [...] Mox Neapolim traiecit, quanquam etiam tum infirmis intestinis morbo uariante; tamen et quinquennale certamen gymnicum honori suo institutum perspectauit [...]. Sed in redeundo adgrauata ualitudine, tandem Nolae succubuit reuocatumque ex itinere Tiberium...: « Parcourant ensuite les rivages de la Campanie et les îles voisines, il demeura même quatre jours retiré à Caprée, se livrant sans arrière-pensée au loisir et à toutes sortes d'amabilités. Comme il longeait la baie de Pouzzoles [...] il assista fréquemment aux exercices des éphèbes, dont il se trouvait un grand nombre à Caprée, en vertu d'une ancienne coutume ; il leur fit même servir un festin en sa présence, leur donnant la permission ou plutôt l'ordre de s'égayer sans contrainte et de mettre au pillage les corbeilles de fruits, de victuailles, ou de gâteries diverses, qu'il leur faisait lancer. En un mot, il ne se priva d'aucune sorte de divertissement. [...] Ensuite, il se rendit à Naples, quoiqu'il souffrît encore du ventre, sa maladie ayant des hauts et des bas ; toutefois il suivit jusqu'au bout le concours quinquennal de gymnastique institué en son honneur [...]. Mais, au retour, sa maladie s'étant aggravée, il dut enfin aller à Nole, fit revenir Tibère... ».

⁹ Suét., Cal., XXIV, 4: Ac maeroris impatiens, cum repente noctu profugisset ab urbe transcurrissetque Campaniam, Syracusas petit, rursusque inde propere rediit barba capilloque promisso: « Puis, dominé par la douleur, il s'enfuit subitement loin de Rome, la nuit traversa la Campanie et gagna Syracuse, d'où il revint précipitamment, sans s'être coupé la barbe ni les cheveux ». Le retour à un état presqu'animal de Caligula est cependant un indice d'autres usages beaucoup moins louables de la villégiature que nous examinerons plus loin.

lui aussi régulièrement passer l'été loin de Rome et se rend pour des raisons de santé plus graves dans ses lieux de villégiatures traditionnels¹⁰. Dans le cas de Vespasien, comme dans celui d'Auguste, le départ en villégiature ne rompt avec l'activité d'empereur : c'est notamment dans leurs fonctions administratives, diplomatiques et judiciaires que ces deux empereurs sont montrés en villégiature. Dans les deux cas, l'empereur reste alors dans des cités relativement proches de Rome¹¹.

L'héritage républicain de la villégiature peut se vérifier également à travers des héritages reçus par les empereurs julio-claudiens de grandes *uillae* d'époque républicaine : la *uilla* de Lucullus à Misène où meurt Tibère en 37, celle de l'avocat Hortensius à Baules où Agrippine descend peu avant son assassinat¹², la *uilla* d'Agrippa Postumus reçue par Tibère après confiscation à Boscoréale, près de Pompéi en sont quelques exemples donnés par Jean-Marie André.

2 : Villégiature, *malum otium* et mauvais empereurs.

Au-delà de cette image à la fois traditionnelle et positive, l'impression qui domine à lecture de nos deux auteurs est celle d'un usage de la villégiature qui ne serait qu'une illustration de la démesure, des excès et des perversions des empereurs romain du I^{er} s. de notre ère succédant à Auguste. L'image qui vient, en effet, en premier à l'esprit lorsque l'on évoque la villégiature des empereurs du I^{er} s. de notre ère, c'est celle qui correspond à un détournement des usages traditionnels, républicains, de la villégiature, modérés et utiles au bon gouvernement de la cité. Evidemment, c'est immédiatement le comportement de l'empereur Tibère à Capri qui semble illustrer le mieux cette déviance de la villégiature impériale¹³. Suétone insiste sur le choix du site de Capri pour ses vertus d'inaccessibilité permettant de dissimuler les pires débauches. La villégiature coïncide alors avec un abandon complet du politique par le gouvernant. Le retrait temporaire nécessaire à une prise de recul permettant de mieux revenir aux affaires publiques se transforme en une dépolitisation du gouvernant qui se confond elle-même avec la perte de toute référence morale. Le champ

Une forme de déshumanisation et de « dé romanisation » des mauvais empereurs en villégiature est un élément récurrent chez nos deux auteurs quand ils dépeignent les figures d'empereurs qu'ils rejettent. Nous y reviendrons plus loin dans cette même partie.

¹⁰ Suét., Vesp., XXIV, 1-2: Consulatu suo nono temptatus in Campania motiunculis leuibus protinusque urbe repetita, Cutilias ac Ratina rura, ubi aestiuare quotannis solebat, petit. Hic cum super urgentem ualitudinem creberrimo frigidae aquae usu etiam intestina uitiasset nec eo minus muneribus imperatoriis ex consuetudine fungeretur, ut etiam legationes audiret cubans: « Au cours de son neuvième consulat, il fut pris en Campanie de légers accès de fièvre et revint aussitôt à Rome, puis il se rendit à Cutilies et dans sa campagne de Réate, où il avait coutume de passer tous les étés. Là, un dérangement d'entrailles, causé par l'abus de l'eau fraîche, vint encore aggraver sa maladie, sans qu'il cessât pour autant de remplir comme à l'ordinaire ses fonctions d'empereur, allant même jusqu'à donner audience de son lit à diverses délégations ».

¹¹ Rapprocher le passage de la vie de Vespasien cité dans la note précédente de Suét., *Aug.*, LXXII, 5, cité dans la note 6.

¹² Tac., Ann., Vi, 56 et XIV, 4.

¹³ Suét., Tib., XXXIX, 1: Sed orbatus utroque filio, quorum Germanicus in Syria, Drusus Romae obierat, secessum Campaniae petit: « Mais, lorsqu'il eut perdu ses deux fils, Germanicus étant mort en Syrie, Drusus à Rome, il se retira en Campanie»; XL, 1: Peragrata Campania, cum Capuae Capitolium, Nolae templum Augusti, quam causam profectionis praetenderat, dedicasset, Capreas se contulit praecipue delectatus insula, quod uno paruoque litore adiretur, saepta undique praeruptis immensae altitudinis rupibus et profundo mari: « Ayant parcouru la Campanie et dédié le temple de Jupiter à Capoue, le temple d'Auguste à Nole, ce qui lui avait fourni le prétexte de son départ, il se rendit à Capri, portant ses préférences sur cette île, parce qu'elle est abordable d'un seul côté et sur une faible étendue, car partout ailleurs elle est entourée par des rochers à pic d'une hauteur immense et par une mer profonde »; XLI, 1: Regressus in insulam rei p. quidem cura musque adeo abiccit: « Une fois revenu dans son île, Tibère se désintéressa si complètement des affaires publiques... »; XLII, 1: Ceterum secreti licentiam nanctus et quasi ciuitatis oculis remotis, cuncta simul uitia male diu dissimulata tandem profudit: « Mais, à la faveur de la solitude et, pour ainsi dire, loin des regards de la cité, il laissa enfin déborder ses vices qu'il avait longtemps mal dissimulés ».

lexical de la dissimulation est important dans ces passages et vient mettre la villégiature impériale en porte à faux avec la nécessaire visibilité d'un bon gouvernant. Dans le dernier passage de Suétone cité, toujours à propos de la villégiature définitive de Tibère à Capri, on peut remarquer la mention signifiante d'un retrait loin du regard, donc des valeurs, de la cité. Le gouvernant romain devient alors un barbare c'est-à-dire un être sorti du cadre de la cité, voire de la citoyenneté et nécessairement alors de la romanité. On retrouve cela dans les mentions trouvées chez Tacite de cette même villégiature de Tibère¹⁴. Caligula, nous l'avons vu, qui avait fait de la villégiature le moyen de calmer sa souffrance après la perte de sa sœur, en profite pour accéder à une forme d'animalité qui préfigure l'horreur de la fin de son règne. Il y a un lien ici avec la vie de Tibère à Capri. Ces empereurs cessent même d'être des hommes. Ce malum otium des mauvais empereurs se retrouve chez Claude, mais bien sûr de manière moins marquée : son abandon de la carrière des honneurs l'a forcé, dans sa jeunesse, à une villégiature choisie par défaut, conduisant elle-même à une dérive morale¹⁵. Enfin avec Tibère, c'est évidemment Néron qui vient lui aussi tout de suite à l'esprit quand il s'agit de réfléchir aux cas impériaux de mauvaise utilisation de la villégiature. Chez le dernier empereur julio-claudien, ce n'est pas tant la débauche, même si elle n'est pas totalement absente de ses villégiatures régulières à Ostie et Baïes¹⁶, que le meurtre de sa mère qui est associé à son éloignement de Rome. C'est en effet à Baïes qu'il fomente l'assassinat d'Agrippine, elle-même en villégiature à Baule¹⁷. Là encore, cela accompagne un abandon politique puisque, étant à Naples, le jour même de l'assassinat d'Agrippine, et apprenant la révolte des Gaules conduite par Vindex, il semble, dans un premier temps et avant de comprendre qu'il est lui-même perdu, indifférent à la situation politique de l'empire¹⁸.

_

¹⁴ Tac., An., IV, 67, 1-3: At Caesar, dedicatis per Campaniam templis, quamquam edicto monuisset ne quis quietem eius inrumperet concursusque oppidanorum disposito milite prohiberentur [...] Capreas se in insulam abdidit, trium milium freto ab extremis Surrentini promunturii diiunctam. [...] Sed tum Tiberius duodecim uillarum nominibus et molibus insederat, quanto intentus olim publicas ad curas, tanto occultiores in luxus et malum otium resolutus : « Cependant César, après la dédicace de temples en Campanie, non content d'avoir défendu par un édit qu'on vînt troubler son repos et d'avoir empêché l'afflux des habitants par un dispositif militaire [...] alla se cacher dans l'île de Capri, qu'un détroit large de trois mille pas sépare de la pointe extrême du promontoire sorrentin [...]. Mais alors Tibère avait pris douze villas pour résidence, avec leurs noms et leurs murs et, autant il était jadis attentif aux affaires publiques, autant il se livrait à des débauches secrètes et à une oisiveté malfaisante » (Paris, Les Belles Lettres, 1990, trad. P. Wuilleumier; 2è tirage revu et corrigé par H. Le Bonniec) ; VI, 1: Caesar, tramisso quod Capreas et Surrentum interluit freto, Campaniam praelegebat, ambiguus an Vrbem intraret [...]. Saxa rursum et solitudinem maris repetiit pudore scelerum et libidinum, quibus adeo indomitis exarserat ut more regio pubem ingenuam stupris pollueret: « César, ayant franchi le détroit qui sépare Capri de Sorrente, côtoyait la Campanie, incertain s'il entrerait à Rome... [...]. Il regagna les rochers et la solitude maritime, sous la honte de ses crimes et de ses débauches, dont l'ardeur s'était emparée de lui au point que, à l'exemple des rois, il souillait de ses stupres des jeunes gens de naissance libre ».

¹⁵ Suét., Cl., V, 2: Tunc demum abiecta spe dignitatis ad otium concessit, modo in hortis et suburbana domo, modo in Campaniae secessu delitescens, atque ex contubernio sordidissimorum hominum super ueterem segnitiae notam ebrietatis quoque et aleae infamiam subiit: « Alors seulement, renonçant à espérer les honneurs, il se plongea dans l'oisiveté, vivant à l'écart tantôt dans ses jardins et sa maison de la banlieue, tantôt dans sa retraite de Campanie, et, comme il s'entourait des gens les plus abjects, outre son ancienne réputation d'incapacité, il se fit encore un triste renom d'ivrogne et de joueur ».

¹⁶ Suét., Nér., XXVII, 3: Quotiens Ostiam Tiberi deflueret aut Baianum sinum praeternauigaret, dispositae per litora et ripas deuersoriae tabernae parabantur insignes ganea et matronarum institorio copas imitantium atque hinc inde hortantium ut appellaret: « Chaque fois qu'il descendait le Tibre pour se rendre à Ostie, ou qu'il longeait en bateau le golfe de Baïes, on installait de loin en loin sur la côte ou sur les rives des auberges où l'on pouvait voir des matrones, prêtes à la débauche et transformées en hôtesses, imiter les cabaretières et d'ici et là, l'echorter à aborder ».

¹⁷ Suét., *Nér.*, XXXIV, 3 : atque ita reconciliatione simulata iucundissimis litteris Baias euocauit ad solemnia *Quinquatrumm simul celebranda* : « ensuite, feignant une réconciliation, il l'invita par une lettre des plus affectueuses à venir célébrer avec lui à Baïes les fêtes de Minerve » ; cf. Tac., *An.*, XIV, 4

¹⁸ Suét., *Nér*., XL, 6; XLI-XLII.

Dans tous les cas présentés d'un usage déviant de la villégiature, il est intéressant de noter la force des thèmes de la dissimulation, de l'éloignement des regards, de l'inaccessibilité qui viennent contredire et s'opposer à la villégiature augustéenne qui était aussi un moyen d'aller au-devant des autres, plus précisément au-devant des habitants de provinces romaines. Nous verrons plus loin que les départs du Prince, et notamment ses départs en villégiature, peuvent être associés (et cela aussi J.-M. André l'avait noté) à l'extension du monde romain désormais régi par la pax romana. Partir peut être aussi un moyen, propre à l'époque impériale, d'aller à la rencontre des autres citoyens de l'empire. Quand Auguste part, il continue d'exercer son rôle de princeps en plus d'utiliser la villégiature pour ses vertus philosophiques et physiques traditionnelles. Chez Tibère, Caligula, Claude et Néron, le déplacement lié à l'exercice du métier d'empereur n'est qu'un prétexte (c'est dit clairement dans nos sources pour Tibère) pour mieux pouvoir aller se cacher et fuir à la fois les citoyens, la citoyenneté, l'humanité. Un des exemples de cette constatation peut se trouver dans les atermoiements de Tibère qui, au moment de la catastrophe de Fidènes, hésite à se représenter aux yeux des citoyens, cède devant les demandes insistantes du peuple 19 et qui, une fois son devoir accompli, retourne précipitamment et définitivement dans sa retraite.

Si, par ailleurs, nous avons évoqué plus haut la modestie des demeures de villégiature d'Auguste, les mauvais empereurs de nos auteurs semblent au contraire associer villégiature et démesure. Dans ces cas, la villégiature n'est pas un moyen de se cacher mais au contraire d'exhiber dans une forme de mégalomanie sa puissance. Néron en est l'exemple fameux avec la construction de sa *Domus Aurea*²⁰. Tibère avait déjà eu besoin, nous dit Tacite, de douze villas à Capri²¹. Et l'on sait, par d'autres sources que celles qui nous intéressent en premier lieu ici, la démesure de la *Domus Augustana* de Domitien, construite sur le Palatin méridional.

Les historiens Suétone et Tacite semblent donc faire de la pratique de la villégiature le reflet d'une bonne ou d'une mauvaise conduite des affaires de la cité et de l'empire. Les départs du Prince, ses choix de lieux de villégiature ainsi que les activités auxquelles il s'y adonne sont également un révélateur du degré de continuité républicaine dans l'exercice du pouvoir du gouvernant concerné ou, au contraire, de rupture avec la mise en place d'un pouvoir personnel allant jusqu'à la rupture avec les principes fondamentaux de la romanité et de l'humanité. La villégiature est donc bien un élément du discours politique des empereurs du I^{er} s. de notre ère mais elle est aussi au-delà de chaque cas particulier, de chaque politique menée, un élément qui contribue à définir de manière plus générale les caractéristiques du régime mis en place par Auguste et développé par ses successeurs.

II : Ce que la villégiature dit des nouvelles données politiques.

La villégiature impériale, telle qu'elle est mentionnée chez nos deux auteurs, participe du discours politique des gouvernants. Mais au-delà de ces discours particuliers, elle donne aussi des éléments d'interprétation de ce que devient plus généralement le rapport politique entre l'empereur et les élites romaines, le peuple, les habitants des provinces.

¹⁹ Suét., *Tib.*, XL, 2 : *Statimque reuocante assidua obtestatione populo propter cladem, qua apud Fidenas supra uiginti hominum milia gladiatorio munere amphitheatri ruina perierant, transiit in continentem potestatemque omnibus adeundi sui fecit* : « Rappelé aussitôt par les instances réitérées du peuple, à cause de la catastrophe survenue à Fidènes, où plus de vingt mille hommes avaient péri sous les ruines d'un amphithéâtre, au cours d'un spectacle de gladiateurs, il repassa sur le continent et permit à tous de l'approcher ».

²⁰ Suét., *Nér.*, XXXI, 5.

²¹ Tac., An., IV, 67, 3.

1 : Dépolitisation de la cité et signification politique de la villégiature

Le Prince qui part en villégiature peut être accompagné, comme ce fut le cas lors du départ de Tibère à Capri en 26 ap. J.-C.²². Il peut, comme cela fut le cas nous l'avons vu, lors de la catastrophe de Fidènes, toujours pendant la retraite de Tibère à Capri, faire l'objet d'une demande de retour de la part du peuple (*reuocante adsidua obtestatione populo*)²³, demande à laquelle l'empereur ne répondra que partiellement, en se rendant en Campanie, et qui sera à nouveau l'occasion de la venue d'une foule à sa rencontre.

Par ailleurs, le Prince peut être amené, nous l'avons vu aussi, à exercer ses devoirs de Prince dans le cadre d'un séjour de villégiature. La réalité d'un monde romanisé et unifié sous l'égide de la *pax romana* se vérifie ici. La politique menée par le Prince se doit de sortir de Rome et la villégiature du Prince devient alors un cadre où exercer cette politique à l'échelle de l'ensemble du monde romain. Les exemples ne manquent pas : Auguste à Tibur²⁴, Tibère en Campanie sur le chemin de sa retraite à Capri²⁵, Néron à Baïes²⁶, Vespasien en Campanie²⁷, Domitien dans sa demeure du Mont Albain²⁸.

Que conclure de ces deux aspects de la villégiature? Peut-être pouvons-nous les interpréter comme deux manifestations, engageant la pratique de la villégiature, qui disent la manière dont le politique se déplace, à l'époque impériale, de la cité et de ses institutions vers la personne même du *princeps*. Le politique n'est plus exclusivement et principalement dans la cité, il est là où se trouve le Prince. Du coup la villégiature du Prince devient un des moments où cette nouvelle caractéristique des relations unissant gouvernant et gouvernés se manifeste. Le politique sort de la cité et la sortie du Prince de l'Vrbs symbolise ce transfert, cette délocalisation du politique. La question que nous pouvons soulever est alors celle de la réalité de la villégiature : si l'on entend par cette dernière une forme de retraite nécessaire à un meilleur retour à la politique et donc une forme de rupture temporaire de l'activité politique qui reste finalement toujours le but ultime de cette villégiature aristocratique républicaine, alors comment comprendre cette villégiature qui finalement s'inscrit dans un lien politique distendu avec la cité mais non interrompu car au contact du monde romain unifié ? Cette villégiature qui permet à l'empereur d'exercer ses fonctions loin de la capitale serait une manière de redéfinir l'espace politique romain, d'accompagner une dépolitisation des institutions centrales pour mieux politiser la personne de l'empereur qui symbolise à lui seul le lien politique. C'est aussi une manière de démontrer l'évolution de la notion de centre dans l'empire romain. La cité était, sous la République, le centre d'un empire territorial en construction. Au centre de la cité, l'Vrbs entretenait des rapports étroits avec son ager et la villégiature des gouvernants s'inscrivait dans cette relation politique ville-campagne / centrepériphérie de la cité. Puis l'empire s'est agrandi et la figure de l'empereur semble désormais de plus en plus symboliser, représenter, son centre. La villégiature du Prince, groupée à ses activités de gouvernant, peut aussi être comprise comme le déplacement du centre de l'empire désormais identifié à la personne même de l'Empereur. Ce qui accompagne également un éloignement progressif des lieux de villégiature par rapport à l'Vrbs. En outre, Jean-Marie André avait déjà souligné que la mise en place de la co-régence avait pu entraîner une villégiature nécessairement décentralisée. C'est ainsi qu'il envisageait les séjours d'Agrippa à Lesbos, Samos et Athènes entre 21 et 12 av. J.-C.

²² Tac., An., IV. 58, 1: Profectio arto comitiatu fuit.

²³ Suét., *Tibère*, XL, 2; Tac., *An.*, IV, 74, 3.

²⁴ Suét., *DA*, LXXII, 5 (exercice de la justice sous les portiques du temple d'Hercule).

²⁵ Suét., *Tibère*, XL, 1 (dédicaces de temples à Capoue et Nole); Tac., *An.*, IV, 57, 1.

²⁶ Suét., *Néron*, XXXIV, 3 (prétexte de la célébration des fêtes de Minerve pour attirer sa mère à Baïes).

²⁷ Suét., Vesp., XXIV, 2.

²⁸ Suét., *Dom.*, IV, 11 (exercice des fonctions religieuses de l'empereur).

2 : Villégiature et stratégie politique.

La vie politique sous l'empire, ou du moins au travers de ce que nous en laissent voir les deux historiens qui nous occupent ici, relève désormais souvent d'une forme de stratégie de prise en main du pouvoir excluant totalement le pouvoir décisionnel des institutions politiques traditionnellement consacrées à l'accession au pouvoir. Cette stratégie se confond parfois avec l'intrigue politique et la villégiature est souvent le lieu privilégié de ce genre d'usage. Ainsi, la première retraite de Tibère à Rhodes, sous le règne d'Auguste peut-être interprété de différentes manières nous dit Suétone, l'une d'entre elles faisant de ce retrait une stratégie de préparation à la succession impériale²⁹. D'ailleurs le récit de la fin d'Auguste à Nole renvoie à cette idée de stratégie politique de Tibère qui était depuis rentré à Rome³⁰. Le lien entre villégiature et lieu du décès de l'empereur facilite par ailleurs cette identification entre villégiature et stratégie de prise en main du pouvoir³¹. De la même manière, la retraite cette fois définitive de Tibère à Capri est interprétée par Tacite à la fois comme une intrigue de Tibère concernant la progression politique de Drusus³² et comme une intrigue dont serait victime Tibère et qui serait entièrement orchestrée par Séjan³³. La villégiature du Prince est alors indissociable de l'idée d'usurpation du pouvoir impérial. Une attestation aussi peut être trouvée dans le cadre du règne de l'empereur Galba, dans sa manière de donner le gouvernement de la Tarraconnaise à Néron depuis son lieu de villégiature à Fundi³⁴.

3 : La villégiature comme cadre d'une nouvelle forme de légitimité politique ?

La période républicaine, si l'on veut en donner l'image la plus schématique, correspond à la période de validation du pouvoir par des institutions comme le Sénat, les magistrats et le peuple. La manière dont les sources littéraires mentionnent à plusieurs reprises la pratique de la villégiature impériale associe l'accès au pouvoir à la seule personne du Prince et à sa capacité à manoeuvrer, avec éventuellement l'aide, ou au contraire l'opposition, de son entourage immédiat. Dans ce nouveau contexte, la villégiature devient le lieu où cette nouvelle manière de prendre la direction de la cité peut se préparer. La légitimité du pouvoir, si elle reste, dans les faits et les pratiques politiques rituelles, toujours le fait au final des institutions dans la ville de Rome, relève de plus en plus de la seule personnalité du Prince. C'est du moins la vision qu'ont de cette nouvelle forme de légitimité politique Suétone et Tacite. C'est ainsi, nous l'avons vu, que les départs et retours du Prince de ses lieux de villégiature éloignés font l'objet de rencontres réelles ou souhaitées avec le peuple, que certains devoirs du Prince se font en villégiature, que la préparation de l'accession au

²⁹ Suét., *Tibère*, X, 1: *Tot prosperis confluentibus*, *integra aetate ac ualitudine*, *statuit repente secedere seque e medio quam longissime amouere*; *dubium uxorisne taedio*, *quam neque criminari aut dimittere auderet neque ultra perferre posset*, *an ut uitato assiduitatis fastidio auctoritatem absentia tueretur atque etiam augeret*, *si quando indigiuisset sui res p*.: « Au milieu de tant de bonheurs, dans la force de l'âge et en peine santé, il décida tout à coup de disparaître et de se retirer le plus loin possible: on se demande si ce fut par dégoût de sa femme, qu'il n'osait ni accuser ni renvoyer, mais ne pouvait supporter davantage, ou pour éviter de lasser par une présence continuelle, et, grâce à l'absence, affermir ou même accroître son autorité, pour le cas où l'Etat aurait besoin de lui »; XI, 1-2: *Ab Ostia oram Campaniae legens, inbecillitate Augusti nuntiata, paulum substitit. Sed increbescente rumore quasi ad occasionem maioris spei commoraretur, tantum non aduersis tempestatibus Rhodum enuigauit*: « Il s'éloignait d'Ostie et longeait la côte campanienne, lorsqu'à la nouvelle d'un affaiblissement d'Auguste il s'arrêta quelque temps; mais, comme le bruit se répandait qu'il s'attardait pour se prêter à la réalisation de plus grands espérances, en dépit d'un temps presque défavorable il fit voile vers Rhodes ».

³⁰ Suét., DA, XCVIII; Tac., An., I, 5, 3-4.

³¹ Suét., *Titus*, XI.

³² Tac., *An.*, IIII, 31, 1.

³³ Tac., An., IV, 41, 1-3; IV, 57, 1-2.

³⁴ Suét., *Galba*, VIII, 1.

pouvoir se fait elle aussi en villégiature. Quelques autres phénomènes liés à cette nouvelle forme de légitimation sont attestés dans les sources littéraires que nous analysons ici et se déroulent eux aussi dans le cadre de la villégiature.

Ainsi, la prédestination au pouvoir et les présages de promesse de règne ou de fin de règne peuvent se dérouler en villégiature. On en rencontre un exemple sous le règne de Galba allant placer la statue de la déesse Fortuna dans sa demeure de Tusculum suite à un rêve lui présageant le pouvoir impérial³⁵. Il se rendra également à la fin de son règne à Tusculum pour apaiser cette même Fortuna qui présage la fin de son règne. Le second exemple est celui de Vespasien qui reçoit un présage de pouvoir impérial dans sa maison de banlieue³⁶

L'extrême personnalisation du pouvoir politique fait de la légitimité du pouvoir une affaire de plus en plus personnelle, déconnectée des institutions dont le rôle se formalise progressivement à l'extrême, dans le cadre de laquelle la villégiature peut avoir un rôle premier à tenir, la disparition de cette légitimité se manifestant par des pratiques politiques qui, si elles sont toujours validées par les institutions de la Ville, recentrent la condamnation sur le rapport personnel à la personne même du Prince. La villégiature, lieu de légitimation du Prince, peut devenir alors lieu de condamnation de ce même Prince. Nous pouvons voir ainsi comment la retraite de Tibère à Rhodes devient lieu de condamnation, de relégation qui fait de la villégiature choisie un lieu d'exil forcé. Suétone utilise alors un vocabulaire proche de celui de la damnatio memoriae³⁷. Dans le cas de Domitien, qui lui recevra une réelle damnatio memoriae, c'est dans le lieu de villégiature que se fait, au contraire, le rachat privé de la condamnation publique et politique puisqu'il fait l'objet de derniers soins en cachette (on retrouve le lien entre villégiature et dissimulation, propre aux mauvais empereurs) de la part de sa nourrice, dans sa maison de banlieue³⁸.

III : Le message politique des historiens

Après avoir envisagé les différentes manières dont les deux historiens qui nous servent ici de références font de la villégiature une sorte de marqueur de l'évolution de la nature du pouvoir politique à l'époque impériale et de la nouvelle relation instaurée entre le gouvernant et ses gouvernés, il nous reste maintenant à envisager ces mêmes auteurs non pas comme sources d'informations sur les pratiques politiques impériales de la villégiature mais pour elles-mêmes en tant que sources aussi bien historiques et littéraires. C'est le second niveau de discours annoncé en introduction : comment le discours littéraire des historiens Tacite et Suétone fait de la villégiature impériale un stéréotype dans l'entreprise de définition du bon ou du mauvais gouvernant.

1 : Suétone et Velléius : deux interprétations différentes de la retraite de Tibère à Rhodes.

Nous avons vu l'ensemble des éléments négatifs présents dans la manière dont Suétone envisage les motivations de la retraite de Tibère pendant le règne d'Auguste : d'une retraite voulue pour probablement de mauvaises raisons politiques, la villégiature devient relégation, exil imposé rapprochant l'éloignement de Tibère de la vie publique d'une forme annonciatrice de *damnatio memoriae*. L'historien Velléius Paterculus présente cette

³⁵ Suét., *Galba*, IV, 7; XVIII, 5-6.

³⁶ Suét., Vesp., V, 2: In suburbano Flauiorum quercus antiqua, quae erat Marti sacra, per tres Vespasiae partus singulos repente annons a frutice dedit, haud dubia signa futuri cuiusque fati: « Dans une propriété de banlieue appartenant aux Flauii, le tronc d'un chêne séculaire consacré à Mars poussa tout à coup, chaque fois que Vespasia mit au monde l'un de ses trois enfants, une nouvelle branche qui symbolisait manifestement le destin réservé chacun d'eux » (Paris, Les Belles Lettres, 1964, trad. H. Ailloud).

³⁷ Suét., *Tibère*, XI-XII.

³⁸ Suét., *Dom.*, XVII, 7.

villégiature d'une toute autre manière: son départ pour Rhodes est présenté comme une manière de ne pas faire d'ombre à la gloire naissante de Caius César, l'un des deux petits fils d'Auguste, envisagé comme un successeur potentiel. Cette retraite apparaît alors comme l'occasion pour lui de se reposer après l'accomplissement d'actions éclatantes³⁹. Si dans l'œuvre de Velléius Paterculus, dont on sait qu'il fut un proche de l'empereur, la villégiature retrouve ses racines républicaines présentes chez Tacite et Suétone presque exclusivement dans les descriptions de villégiatures pratiquées par Auguste, dans le tableau de la retraite de Tibère à Rhodes par Suétone, la villégiature devient le symbole de la pratique déviante du pouvoir politique chez les successeurs du premier *Princeps*. Cet écart entre les deux sources vient bien prouver à quel point cet élément de la pratique du pouvoir est marqueur également de l'idée que les historiens veulent donner d'un empereur.

Et que penser des travaux gigantesques envisagés par Néron ? Son projet de grande piscine reliant Misène à l'Averne⁴⁰ ne peut-il pas être considéré comme un programme accompagnant le succès du thermalisme dans des couches larges de la population romaine affectée par des pathologies urbaines de plus en plus importantes ? Est-ce la preuve d'une mégalomanie éloignant définitivement la villégiature de ses caractéristiques et usages républicains ou la réponse apportée aux besoins d'une époque marquée par une forme d'essor touristique ? C'est en tout cas une interprétation laissée ouverte dans l'ouvrage de Jean-Marie André cité en introduction.

2 : Tacite, Suétone et le stéréotype littéraire du bon et du mauvais empereur.

La villégiature pratiquée par les empereurs du Ier s. de notre ère est, selon nous, un marqueur important des profondes mutations que connaît, en cette période de fondation d'un nouveau régime politique, la conception du pouvoir politique et les relations qui en découlent entre gouvernant et gouvernés. Mais, derrière cette signification politique que revêtent les départs du Prince plus ou moins loin de Rome, apparaît une signification littéraire de ce que les deux historiens, sur lesquels nous nous sommes fondés pour cette étude, veulent montrer des empereurs, à travers la manière dont ils partent en villégiature. A quelle construction de gouvernant avons-nous à faire? Une construction politique réelle dont la villégiature et ses usages révèlent certaines caractéristiques? Ou la construction littéraire des deux sévères analystes des empereurs du Ier s. de notre ère ? La villégiature est indéniablement une des manières de dresser un double stéréotype littéraire : celui du bon gouvernant qui s'inscrit dans une grande continuité républicaine, révélée entre autres par l'usage qui est fait de la villégiature, et celui du mauvais empereur qui a recours à une forme déviante, éventuellement même apolitique, de la villégiature. Et, même lorsque la villégiature est, dans ce second cas, un moyen de dire la nouvelle manière dont se conçoit la politique et les relations politiques, la critique est présente de cette nouvelle manière de concevoir les relations gouvernant / gouvernés.

La villégiature impériale est donc bien un double marqueur : un marqueur littéraire qui nous renseigne sur l'image positive ou négative que les historiens de l'époque impériale veulent donner des empereurs du I^{er} s. de notre ère et un marqueur politique qui nous dit en quoi la politique, la conception du pouvoir et les relations entre les gouvernants et les gouvernés changent à partir d'Auguste.

_

³⁹ Vell., II, 99.

⁴⁰ Suét., Néron, XXXI, 5.